

REPUBLIQUE FRANCAISE
 Département des Pyrénées-Atlantiques

COMMUNE DE MONTARDON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Séance du Conseil Municipal du 20 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : Stéphane BONNASSIOLLE, Céline LABORDE, Thierry GADOU, Hélène IRIGOIN-BERNADET, Frédéric GOMMY, Serge SOUBY, Jean-Philippe GUICHENEY, François SUBIAS, Corinne FUSCHS, Sabine DAUBE, Christine ARY, Florence FERNANDES, Sylvie FEUGAS, Vincent BERGES-RAGOCHÉ, Cédric BOISSIERE, Stéphanie BETRIU, Thomas BEUGNIES, Régis TIRCAZES, Sarah DURANTEAU

Absents/excusés : Jean-Philippe GUICHENEY pouvoir à Florence FERNANDES, Vincent BERGES-RAGOCHÉ pouvoir à Stéphane BONNASSIOLLE.

Secrétaire de séance : Sylvie FEUGAS

Date de la convocation : 15 avril 2026

Date d'affichage : 15 avril 2026

N°interne de l'acte : 2026-025

Objet : Convention d'objectifs avec l'association « les Marches du Béarn »

Rapporteur : Mme Laborde

La commune de Montardon dans le cadre de sa politique enfance et jeunesse soutient vingt ans le projet initié par l'association « les Marches du Béarn » concernant la gestion d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 12 ans. Ce projet permet aux familles de concilier leurs temps de vie familiaux et professionnels, et de développer l'accès aux loisirs et vacances des enfants.

L'association s'engage à organiser sur la commune de Montardon pour les enfants de 3 à 12 ans :

<p>Un accueil périscolaire tous les jours de 16h à 19h</p>	<p>Un accueil de loisirs tous les mercredis de 7h30 à 18h30</p>	<p>Un accueil de loisirs les vacances scolaires (sauf Noël) de 7h30 à 18h30 en alternance Montardon / Navailles Angos</p>
<p><u>Objectifs pédagogiques :</u> - Proposer aux enfants une organisation périscolaire qui respecte au mieux leurs rythmes et besoins. - Proposer aux enfants un accueil leur permettant de se détendre à la fin de la journée, par des activités ou du temps de jeux libre. - Proposer aux enfants un temps de goûter mêlant convivialité et variété avec des menus élaborés à partir du Programme National Nutrition Santé.</p>	<p>Thème 2026 : « JE(UX) ET COLLECTIF »</p> <p><u>Objectifs pédagogiques :</u> - Permettre un espace de déconnexion avec le quotidien scolaire. - Favoriser la participation active de l'enfant dans l'organisation de son quotidien. - Favoriser la prise en compte de l'avis et la volonté de l'enfant dans l'organisation de sa journée.</p>	

La commune contribue financièrement à ce projet d'intérêt général à hauteur d'une subvention d'équilibre prévisionnelle pour l'exercice 2026 de 46 614,21€.

Les modalités du partenariat, d'engagement financier et d'évaluation sont définis dans la convention d'objectifs.

CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annuelle d'objectifs avec l'association « Les Marchés du Béarn » pour l'année 2026

DECIDE d'attribuer une subvention de 46 614.21€ à l'association « Les Marchés du Béarn »

PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2026

Résultat du vote : adopté à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes : pour 19 - contre : 0 - abstention : 0
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.
Acte publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Le Maire, Stéphane BONNASSIOLLE

